

# ENTREPRISES RESPONSABLES

DÉJÀ UNE  
RÉALITÉ !

**Fiche d'information  
pour les parlementaires  
Session d'été 2025**

## **INTERNATIONAL**

- Protection des droits humains et de l'environnement : des progrès au niveau international grâce à la *soft law*
- Règles de durabilité modernes : exemples en Australie, au Canada et au Royaume-Uni

## **UN TOURNANT EN EUROPE**

- UE : le paquet « omnibus » allège la réglementation en matière de durabilité
- Allemagne : la coalition entend supprimer la loi nationale sur le devoir de vigilance
- Tournant politique : des dirigeants européens souhaitent abolir la directive européenne sur le devoir de vigilance

## **LA SUISSE MONTRE LA VOIE**

- Le point de contact national du SECO résout des conflits rapidement et sans bureaucratie
- Exemple pratique, comment UBS assume sa responsabilité



## Ce que nous apprennent l’Australie, le Canada et le Royaume-Uni

En 1976, l’OCDE présente ses premières lignes directrices pour une économie durable. En 2011, l’ONU va plus loin : les entreprises du monde entier sont tenues d’identifier les risques le long des chaînes de valeur et de faire de la prévention. En 2023, l’OCDE adopte ses principes directeurs pour les multinationales. Ces règles relèvent de la *soft law*. De nombreux États ont, depuis, transposé des éléments dans leur législation nationale. L’Australie, le Canada et le Royaume-Uni utilisent des modèles fondés sur les risques : plus le risque est élevé, plus l’examen est poussé. Des obligations de divulgation garantissent la transparence et permettent des améliorations durables par le dialogue avec les autorités et la société civile. Les entreprises sont déjà responsables des dommages qu’elles occasionnent, dans leur pays et à l’étranger, comme c’est le cas en Suisse.

### LA NOUVELLE INITIATIVE « MULTINATIONALES RESPONSABLES » VA BIEN AU-DELÀ DE LA PRATIQUE INTERNATIONALE

Alors que des pays comme l’Australie, le Canada et le Royaume-Uni ont opté pour une approche différenciée, l’initiative « multinationales responsables » 2.0 préconise à nouveau des règles rigides et pour l’essentiel déjà dépassées.

	Nouvelle initiative	Australie	Canada	Royaume-Uni
Domaine	Devoir de diligence étendu et indifférencié (relations commerciales, personnes et environnement)	Devoir de diligence différencié pour secteurs à haut risque (esclavage moderne, par ex.)	Devoir de diligence différencié pour secteurs à haut risque (travail forcé et des enfants, par ex.)	Devoir de diligence différencié pour secteurs à haut risque (esclavage moderne, par ex.)
Exigences climatiques	Objectifs de réduction du CO <sub>2</sub> stricts au niveau de l’entreprise	Pas d’objectifs dans la loi ; obligations de divulgation/transparence uniquement	Pas d’objectifs dans la loi ; obligations de divulgation/transparence uniquement	Pas d’objectifs dans la loi ; obligations de divulgation/transparence uniquement
Application	Surveillance des entreprises par l’État, avec mécanisme de contrôle étendu	Pas d’autorité de surveillance spécifique avec compétences en matière de sanctions	Pas d’autorité de surveillance spécifique avec compétences en matière de sanctions ; amendes jusqu’à 250 000 CAD dans certains cas	Pas d’autorité de surveillance spécifique avec compétences en matière de sanctions
Responsabilité	Responsabilité de l’entreprise unique au monde, avec application extraterritoriale, éventuellement avec preuve libératoire	Pas de responsabilité particulière : entreprises responsables selon les principes de la <i>common law</i> (faute/obligations de diligence)	Pas de responsabilité particulière Responsabilité délictuelle/contractuelle normale uniquement	Pas de responsabilité particulière ; la jurisprudence (Vedanta, Okpabi, etc.) montre que les tribunaux britanniques peuvent reconnaître une obligation de diligence de la société-mère dans certains cas – sans renversement du fardeau de la preuve

Source : base de données Hogan Lovells



## Le standard européen peut-il devenir une référence mondiale ?

Ce sont entre autres les règles excessives de reporting de l’UE qui ont favorisé le développement de normes mondiales plus adaptées. L’International Sustainability Standards Board (ISSB) créé en 2021 par la fondation IFRS développe des normes uniformes à l’échelle mondiale pour le reporting en matière de durabilité. Depuis, ses normes ont gagné en importance à l’échelle internationale. En particulier dans la sphère anglo-saxonne, où elles servent de plus en plus de référence. Par rapport aux règles complexes de l’UE, les normes ISSB sont vues comme ciblées, pragmatiques et globalement moins bureaucratiques.

### QUELS PAYS ONT MIS EN ŒUVRE DES RÈGLES S’APPUYANT SUR LES NORMES ISSB OU PRÉVOIENT DE LE FAIRE ?

- mises en œuvre
- en préparation
- autres juridictions, normes de divulgation similaires



Source : S&P Global, 2024

## Merz et Macron préconisent d’abroger la directive de l’UE sur le devoir de vigilance

Le paquet « omnibus » de l’UE allège considérablement la réglementation en matière de durabilité : de nombreuses entreprises sont exclues du champ d’application, des devoirs de diligence simplifiés et des obligations de reporting réduites. La directive « Stop the clock », d’avril 2025, reporte des règles afin de protéger des entreprises contre des exigences dépassées. Le large soutien du Parlement et du Conseil montre que le monde politique reconnaît la surréglementation et ouvre la voie pour le paquet « omnibus ». La directive sur le devoir de vigilance (CSDDD) suscite une opposition croissante au plus haut niveau : le président français Emmanuel Macron et le chancelier allemand Friedrich Merz réclament sa suppression – un signal fort pour plus de compétitivité et moins de bureaucratie. D’autres pays de l’UE simplifient aussi leurs règles en matière de durabilité. En Allemagne, la nouvelle grande coalition (CDU/CSU et SPD) prévoit d’abolir complètement la loi nationale sur le devoir de vigilance.



## Comment la Suisse résout avec succès des conflits internationaux en matière de durabilité

De nombreuses réglementations visent à prévenir des atteintes aux droits humains et à l’environnement dans des chaînes de valeur mondiales. Les entreprises doivent s’assurer que des situations telles que le travail des enfants ou les incendies d’usines ne se produisent pas. Et si quelque chose survient tout de même ? La responsabilité civile d’une entreprise est engagée dès lors qu’elle est responsable de dommages. Des tribunaux suisses sont régulièrement sollicités pour examiner des cas survenus à l’étranger. Cela est difficilement réalisable dans la pratique, car ils devraient surmonter quantité d’obstacles pour obtenir des preuves ou interroger des témoins. De plus, des questions de compétence et de droit se posent. Le Point de contact national (PCN) du SECO est une alternative établie. En cas d’atteinte présumée aux principes directeurs de l’OCDE, il offre des services de médiation aux entreprises et aux personnes concernées. La procédure est accessible, non bureaucratique et ne nécessite pas d’expertise juridique. Le PCN suisse a été reconnu à plusieurs reprises comme exemplaire par l’OCDE et a résolu de nombreux conflits avec succès.

### PCN SUISSE : UNE MÉDIATION RÉUSSIE EN TROIS PHASES

Situation de départ	Cas acceptés	Succès de la médiation
Signalement d’atteintes aux principes directeurs OCDE	Examen du PCN et acceptation du cas	Accord et mise en œuvre
<b>Cas n° 1 : FIFA – Qatar – conditions de travail de travailleurs migrants en lien avec la Coupe du monde</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Signalement d’un syndicat international</li> <li>■ Critique : mauvaises conditions de travail</li> <li>■ Qui ? Travailleurs migrants au Qatar</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le PCN accepte l’affaire</li> <li>■ Les parties acceptent la médiation</li> <li>■ Les négociations débutent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accord trouvé</li> <li>■ Amélioration des conditions de travail</li> <li>■ Mise en œuvre durable</li> </ul>
<b>Cas n° 2 : Holcim – Inde – Conflit avec un syndicat local</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Signalement d’un syndicat local</li> <li>■ Conflits relatifs au droit du travail</li> <li>■ Holcim Inde en tant qu’entreprise CH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le PCN accepte l’affaire</li> <li>■ Holcim et le syndicat coopèrent</li> <li>■ Le processus de médiation démarre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La médiation est un succès</li> <li>■ Attitude constructive pour trouver des solutions</li> <li>■ Rapports de travail améliorés</li> </ul>
<b>Cas n° 3 : BKW – Norvège – projet éolien et droits indigènes</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Signalement lié aux droits indigènes</li> <li>■ Projet éolien sans consultation</li> <li>■ BKW en tant qu’entreprise CH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le PCN accepte l’affaire</li> <li>■ BKW accepte de discuter</li> <li>■ Des représentants indigènes participent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accord trouvé</li> <li>■ BKW s’engage à participer</li> <li>■ Futurs projets plus inclusifs</li> </ul>



# Et dans la pratique ? La durabilité incombe à la direction

## La stratégie d'UBS selon Christian Leitz



### Comment UBS intègre-t-elle la responsabilité écologique et sociale dans ses pratiques commerciales ?

Christian Leitz : Nos activités relatives à la durabilité et à la culture d'entreprise s'appuient sur notre code de conduite et d'éthique. L'accent est mis sur la création de valeur pour les clients, les collaborateurs, les collectivités et les investisseurs. La protection de l'environnement en fait partie intégrante. Notre stratégie en matière de durabilité et d'impact est mise en œuvre par un organe ad hoc au niveau de la direction du groupe et repose sur trois piliers : Protect (pratiques commerciales durables), Grow (offre innovante dans tous les domaines) et Attract (banque attractive pour les clients / collaborateurs). Sa mise en œuvre est documentée dans le rapport annuel sur la durabilité, qui répond aux exigences légales. Près de 90 % des actionnaires l'ont approuvé.

### » La protection de l'environnement fait partie intégrante de notre culture d'entreprise

### Quel est le rôle d'établissements tels qu'UBS dans la transition vers une économie plus durable ?

Le secteur financier joue un rôle important dans la transition vers la durabilité : il mobilise des capitaux pour une transition ordonnée vers une économie faiblement carbonée et encourage des investissements et des financements. UBS soutient la transition en proposant des produits et des services adaptés et en gérant les risques liés à la durabilité et au climat. Nos rapports décrivent en détail les opportunités et les risques, y compris les indicateurs pertinents. Nous disposons d'un processus annuel de révision stratégique et de fixation des objectifs. Pour les émissions financées, nous avons ainsi fixé des objectifs intermédiaires d'ici à 2030 dans plusieurs secteurs. Pour les combustibles fossiles, l'objectif est une réduction de 70 % par rapport à 2021.

### Quelles sont vos tâches en tant que secrétaire du Corporate Culture and Responsibility Committee et comment contribuez-vous à l'orientation stratégique d'UBS en matière de durabilité ?

Chez UBS, les questions de durabilité sont gérées au plus haut niveau par le conseil d'administration (CA) et la direction du groupe. Tous les comités du CA ont des responsabilités ESG spécifiques : le Risk Committee surveille le respect des exigences ESG dans la gestion des risques, le Governance & Nomination Committee apporte son soutien en matière de bonnes pratiques, le Compensation Committee s'occupe de la rémunération financière et non financière et l'Audit Committee examine les critères de contrôle ESG. Le Corporate Culture and Responsibility Committee (CCRC), dirigé par Colm Kelleher, président du CA, se focalise sur la culture d'entreprise et la durabilité. En tant que secrétaire, je participe à la préparation des thèmes : stratégie climatique, risques liés à la durabilité, reporting ESG, etc. Le CCRC, qui se réunit six fois par an, examine par ailleurs des demandes de parties prenantes.

### Comment UBS se positionne-t-elle face aux défis mondiaux en matière de durabilité ?

La transition vers une économie faiblement carbonée est une préoccupation majeure de nombreux clients. Dans un environnement dynamique, nous les aidons à atteindre leurs objectifs en matière de durabilité et d'impact, par le biais de conseils, de financements durables et d'instruments d'investissement ciblés. En 2024, nous avons élargi notre offre de crédits liés à la durabilité au financement du négoce de matières premières et aux PME. Nous avons également lancé, avec Wincasa, l'UBS Renovation Service pour promouvoir des rénovations de bâtiments durables. Les propriétaires immobiliers peuvent bénéficier d'une analyse énergétique numérique et d'une feuille de route en matière de rénovation en partenariat avec Norm Technologies. Nous encourageons la transparence en peaufinant données et méthodes. Toutefois, nos objectifs climatiques dépendent fortement des progrès réalisés dans tous les secteurs – une approche coordonnée à l'échelle internationale est donc cruciale.

Rapport 2024  
sur la durabilité  
d'UBS

